

Direction des ressources humaines

Quartier Sainte Anne, A7, échangeur d'Avignon nord, Vedène.  
F-84967 Le Pontet cedex  
téléphone 04 90 32 90 05 - télécopie 04 90 32 06 82

Monsieur Floréal PINOS  
DSC-CFDT-ASF  
340 rue de la cité d'Endrausse  
34400 LUNEL

**Lettre recommandée avec accusé réception**

Vendredi, le 14 octobre 2008

Monsieur le délégué syndical central,

Objet : courrier du 6 octobre  
2008

J'ai bien reçu votre courrier du 6 octobre 2008 relatif à la rémunération des salariés de l'encadrement péage.

n/réf. : DRH/RSJ n°08.174

Vous me faites part de vos inquiétudes quant à la rémunération de ces salariés au vu de leurs responsabilités et de l'autonomie liée à leur fonction.

J'ai bien pris note de l'ensemble des éléments que vous me soumettez et vous indique que, comme pour l'année 2007, des mesures ont été prises à ce sujet pour les personnes dont la situation doit être reconsidérée. Ces décisions seront mises en œuvre pour la fin de l'année 2008.

Je vous précise, qu'afin de pouvoir remédier à ces faits et répondre efficacement aux attentes des salariés, leur situation est examinée de manière individuelle et une solution est proposée pour chacun d'entre eux.

En outre, je tiens à souligner que ces mesures n'auront aucun impact sur la négociation annuelle obligatoire. En effet, je maintiens la position selon laquelle les augmentations individuelles ont pour but de reconnaître les compétences et les mérites de chaque salarié et non pas de régulariser une tendance collective.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué syndical central, l'expression de mes salutations distinguées.

  
Josiane Costantino